



B I O F O N G I C I D E A N T I - O Ï D I U M



ARMICARB®
le fongicide
qu'on attendait !

Que l'on
soit Bio
ou Pas !



ARMICARB®

Substance naturelle contre l'oïdium



Fraise	Courgette
Framboise	Cornichon
Cassis	Tomate
Groseille	Aubergine
Concombre	Poivron



La protection est dans notre nature



www.desangosse.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ARMICARB®

Solution fongicide à base de bicarbonate de potassium de grande pureté



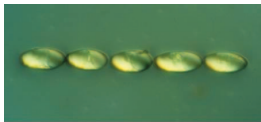
Ses atouts

- ARMICARB® est une substance naturelle à mode d'action original. La spécialité est composée de 850 g/kg de bicarbonate de potassium (de grande pureté) + co-formulants.
- La formulation HighTech Brevetée permet une meilleure sélectivité et garantit l'efficacité du produit.
- Action de contact multisites préventive à « effet stoppant ».
- Facile à manipuler, à mettre en œuvre et à stocker.
- Utilisable au plus près des récoltes.
- Utilisable en Agriculture Biologique.

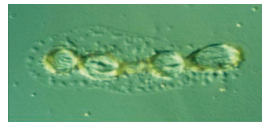


Mode d'action

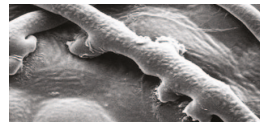
Action de contact sur le champignon par la combinaison de la pression osmotique et de la perturbation du pH.



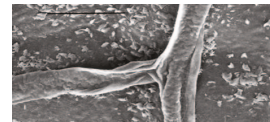
Spores d'oïdium



Après traitement ARMICARB®
Inhibition des spores



Mycelium d'oïdium



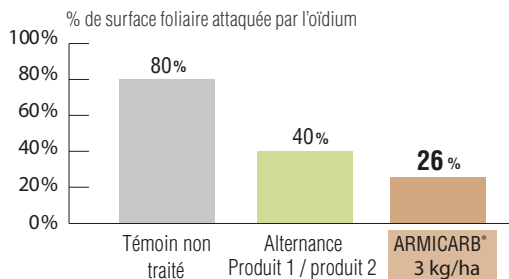
Après traitement ARMICARB®
Déshydratation des hyphes mycéliens

Efficacité prouvée sur l'oïdium

Essai sur concombre

Essai C.V.E.T.M.O (45) 2013.

Variété : Sheila. 4 applications, 1^{re} application : 21/06



Notation 7 jours après la dernière application

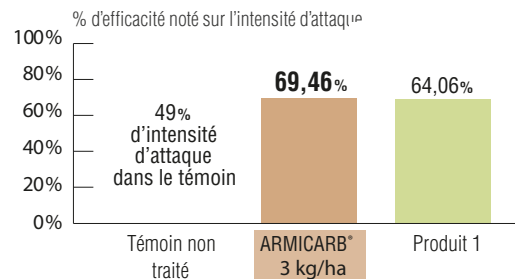
Essai sur tomate

Moyenne de 3 essais 2011 (départements 26 et 31)

Département 26 - variété Climberley, Département 31 -

Variété : Setilia

4 à 6 applications, application la plus précoce : stade BBCH53. Cadence 7-8 jours.



Notation : dernier traitement + 5 à 7 jours

Usages, doses et recommandations d'emploi

Culture	Maladie	Dose	Volume de pulvérisation	Recommandations
Fraisier	Oïdium	3 kg/ha	600 l/ha minimum	Appliquer préventivement puis alterner avec une autre spécialité autorisée pour cet usage tous les 7 à 8 jours. ARMICARB® est une spécialité de contact : une couverture complète de la végétation (face supérieure et inférieure des feuilles) est indispensable. Veiller toutefois à arrêter la pulvérisation juste avant le point de ruissellement. Pour la tomate, l'aubergine et le poivron, intervenir entre les stades BBCH 10 et 89 (maturation complète des fruits).
Cassissier, Groseillier, Framboisier	Oïdium	5 kg/ha	250 à 500 l/ha	
Courgette	Oïdium	3 kg/ha	300 l/ha minimum	
Concombre	Oïdium	3 kg/ha	500 l/ha minimum	
Tomate, Aubergine, Poivron (serre et tunnel)	Oïdium	3 kg/ha	500 l/ha minimum	

ARMICARB® est recommandé en alternance avec une autre spécialité autorisée pour cet usage. Dans le cas de 2 applications successives d'ARMICARB® respecter un délai minimum de 8 jours entre les 2 interventions. **Nombre maximum d'applications : 8.**

Ne pas dépasser 2% d'ARMICARB® en concentration dans le volume de bouillie final. En cas d'averse supérieure à 20 mm, le végétal n'est plus protégé par ARMICARB®. Ne pas mélanger avec des cuivres, des fertilisants foliaires, des produits avec une formulation EC et des produits acides.

Traiter par des températures < 30°C et une hygrométrie > 75%. **Préférer les applications en fin de journée.**

ARMICARB® : n° 2110059 - Composition : 850 g /kg de bicarbonate de potassium + Co-formulants - Formulation SP : poudre soluble dans l'eau. Sans classement. DAR : 1j. - DRE : 6h en plein champ, 8h sous abri - ZNT : 5 m. Absence de résidus quantifiables à ce jour au seuil de quantification de 0,01 mg/kg et dans le respect des Bonnes Pratiques Agricoles. ® Marque déposée de Church & Dwight. Autorisé en agriculture biologique. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Fiche de sécurité disponible en consultant le site : www.desangosse.fr ou www.quickfds.com

DE SANGOSSE - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - www.desangosse.fr

Agrément n°AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

S.A.S. au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896

DE SANGOSSE

